



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Service émetteur : Pôle Animation des Politiques Territoriales de Santé Publique
Unité prévention et promotion de la santé environnementale

Affaire suivie par : Jean-Michel VEAUTE
Courriel : ars-oc-dd30-sante-environnement@ars.sante.fr
Téléphone : 04 66 76 80 21
Réf. :
Date :

NOTE A L'ATTENTION DE MADAME LA PREFETE DU GARD

Veillez trouver à votre signature :

- 1 arrêté d'ouverture d'enquêtes publiques relatif aux ouvrages de captage d'eau destinée à la consommation humaine dits « Forage de la Rouquette R1 », « Forage d'Estrasson F2 » et « Champ captant de Sadargues », situés sur le territoire des communes de FONTARECHES et de SAINT LAURENT LA VERNEDE et ayant vocation à assurer la desserte du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de SAINT LAURENT LA VERNEDE.
- 1 lettre à Monsieur le Directeur du REPUBLICAIN D'UZES
- 1 lettre à Monsieur le Directeur de MIDI LIBRE

Une notice explicative relative à ce champ captant est jointe au présent envoi.

Il vous est proposé de publier le présent arrêté d'ouverture d'enquêtes publiques et l'avis d'enquêtes publiques sur les sites INTERNET de la Préfecture du Gard suivants :

<https://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/SYNDICAT-DE-ST-LAURENT-LA-VERNEDE-captages-syndicaux>

et

<https://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Captages-d-eau-destinee-a-la-consommation-humaine/SYNDICAT-DE-ST-LAURENT-LA-VERNEDE-captages-syndicaux>.

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et par délégation,
Le Directeur de la Délégation Départementale du Gard

Claude ROLS